



Delai pour le bailleur pour realiser travaux

Par **POTEL**, le **13/08/2009** à **19:15**

Bonjour, rn Mon bailleur a missionné des ouvriers pour effectuer des travaux à sa charge suite à un sinistre chez mon voisin. Suite à ceux ci ils ont dégradé mon appartement (sol+papier peint+évacuation W.C.) Malgré le courrier de mon assurance et de nombreuses relances de ma part 2ans sont passés sans aucune rénovation. J'ai donc fait faire les travaux mais étant seule avec ma fille orpheline j'ai bloqué les loyers pour payer les factures correspondantes aux devis. A ce jour mon bailleur me menace d'un commandement car je refuse de prendre à ma charge les frais bancaires concernant les impayés étant précisé que plus aucun loyer n'est dû. S'il avait fait les travaux dans un délai raisonnable jamais je n'aurai agi ainsi. N'est il pas obligé de faire les travaux dans un délai imparti ? Cordialement.